

1789 : le fin de l'Ancien régime

Objectifs :

- Analyser les étapes de l'effondrement de l'Ancien régime
- Distinguer la révolution politique, populaire et juridique.

Exercice 1 : La Révolution politique

Document 1 : *Le Serment du Jeu de Paume, 20 juin 1789, d'après Louis David (Musée Carnavalet)*



Le 20 juin, les députés du Tiers Etat décident que tous les membres de l'Assemblée nationale prêteront à l'instant le serment de ne jamais se séparer, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie. Le 23 juin, le Roi fait ordonner aux députés de se retirer. Mirabeau répond alors :
« Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ».

Louis XVI capitule, l'Assemblée nationale se déclare constituante le 9 juillet.

1/ Que proclament les députés réunis dans la salle du Jeu de Paume ? (que veulent-ils ?)

.....

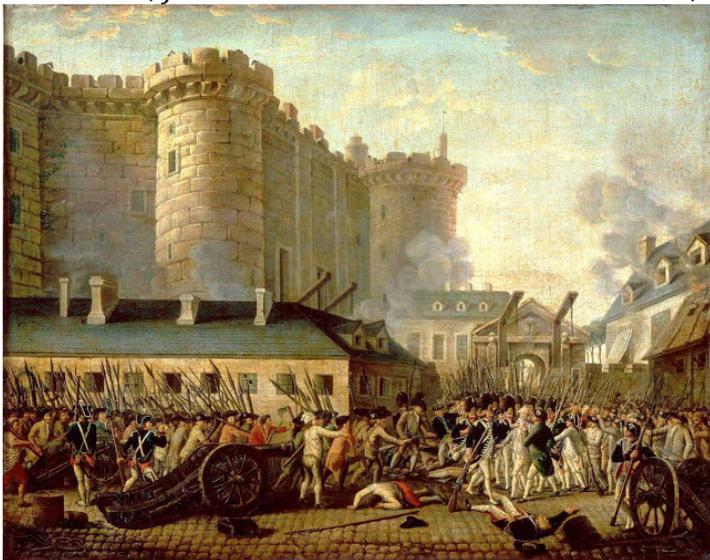
2/ Analysez leur attitude sur cette peinture de David

.....

.....

Exercice 2 : La révolution populaire :

Document 2 : *prise de la Bastille par le peuple*
Huile sur toile, fin du XVIII^{ème} siècle. Musée Carnavalet,



Document 3 : Un témoignage du 14 juillet 1789 :

« A Paris, le bruit se répand qu'une armée arrive. A Versailles, M. Necker reçoit du Roi l'ordre de se retirer. Le contrecoup retentit à Paris. On criait « Vive Necker ! » Sur la place Louis XV, des soldats refoulent brutalement le peuple. Le tocsin sonne. Trente mille fusils sont enlevés aux Invalides. On se pourvoit de piques, de bâtons, de fourches, de sabres, de pistolets. Le 14 juillet, prise de la Bastille. J'assistai, comme spectateur, à cet assaut. Aux yeux de la nation, la Bastille était le trophée de sa servitude, le gibet de ses libertés. Le Roi annonce l'ordre donné aux troupes de s'éloigner de Paris. Quarante députés partent de Versailles, pour annoncer la paix à la capitale. M. Bailly est nommé maire de Paris, M. de la Fayette commandant de la garde nationale. Louis XVI vint à l'Hôtel de Ville le 17 juillet. Il mit à son chapeau une cocarde tricolore, (combinaison du bleu et du rouge, les couleurs de Paris, avec le blanc de la monarchie)

D'après F.R de Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe, 1821.

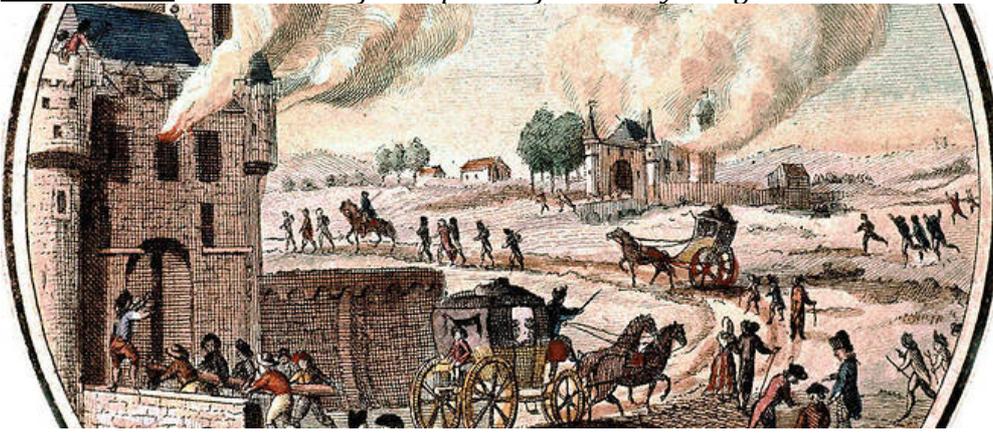
3/ Pourquoi les parisiens s'emparent-ils de la Bastille ?

.....

.....

.....

Exercice 3 : La révolution juridique : la fin du Moyen Age



Document 4 :
 La Grande Peur, la révolution des campagnes.
 Gravure Musée Carnavalet.

Les paysans attaquent les châteaux et détruisent les registres des redevances seigneuriales.

Document 5 :
 Monsieur, la séance du mardi au soir, 4 août, est la séance la plus mémorable qui se soit tenue jamais chez aucune nation. Elle caractérise le noble enthousiasme du Français. [...] M. le Vicomte de Noailles fit une motion, et demanda que les droits de banalité, rentes nobles foncières, [...] redevances, dîmes, rachats, tous droits qui pèsent sur le peuple [...] puissent être rachetés [...] Plusieurs membres de la Haute Noblesse se joignirent à lui. [...] Les circonstances malheureuses où se trouve la Noblesse, l'insurrection générale élevée de toutes parts contre elle, [...] plus de cent cinquante châteaux incendiés ; [...] l'impossibilité de s'opposer au torrent de la Révolution, [...] tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir ; il n'y eut qu'un mouvement général. Le clergé, la noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées. [...] Il eût été inutile, dangereux même pour vous, de s'opposer au vœu général de la nation.

Lettre du Marquis de Ferrières (député de la noblesse), Correspondance inédite, 1789-1791

4/ Explique la décision prise par les députés de l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 au 5 août.

Document 5 : La déclaration des droits de l'Homme



Document 6 : 26 août 1789 : La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen adopté par la constituante.

Article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. (...)

Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. (...)

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être le même pour tous. (...)

Article 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. (...)

Article 9 Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. (...)

Article 10 Nul de doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement. (...)

Article 13 Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés. (...)

Article 17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une justice et préalable indemnité. »

5/ Dans le tableau ci-dessous, relève le numéro des articles correspondant aux thèmes suivants :

La liberté et la sûreté	L'égalité	La propriété	Les droits de la nation	La Justice